



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA MONTPELLIER-2025-2127289- MCF TPCAUI cat 2 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 2

Ref : 2025-2127289

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de
Montpellier (ENSAM)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de MONTPELLIER

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'enseignant rejoindra les équipes pédagogiques actuelles et organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante en application des programmes.

Porteur du titre d'architecte, l'enseignant est susceptible d'intervenir dans le champ TPCAU pour l'ensemble des cycles de formation des architectes.

Licence

Responsabilité d'un groupe d'atelier de projet en S3 centré sur la question de « l'habité ». L'atelier de projet de S3 est le lieu décloisonné d'apprentissage des méthodes de conception architecturale appuyées par la constitution d'une culture spécifique.

L'objet-support des apprentissages est l'architecture vue comme l'activité de « faire édifier des lieux habités », à travers le sujet des maisons inscrites dans la réalité complexe d'un milieu.

Il pourra participer à l'enseignement magistral de « théories et doctrines en architecture » et être sollicité pour participer aux enseignements de projet de L1.

Master

En s'appuyant sur ses compétences personnelles et sur ses ambitions pédagogiques et scientifiques, l'enseignant déploiera un véritable "projet" susceptible d'accompagner les logiques intellectuelles et architecturales du domaine d'études qui lui paraît le plus en adéquation avec sa propre sensibilité.

Le MCF participera à l'encadrement de « l'atelier de projet » et à « l'atelier de recherche ». Il devra assumer la charge de CM à partir de ses propres spécialisations de recherche et de création et 3 tutorats ou mentorats (obligatoires).

Ce n'est qu'à l'issue du recrutement, que l'affectation dans un domaine d'étude sera déterminée.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Possédant déjà une solide expérience d'enseignement en encadrement de projet, le MCF est nécessairement inscrit dans une pratique professionnelle. Il doit démontrer sa capacité à nourrir ses propositions pédagogiques d'interrogations conceptuelles et critiques sur certaines expériences problématisées. Une expérience dans une charge d'enseignement en théorie architecturale serait appréciée.

Par ailleurs, il est souhaité que l'enseignant s'inscrive dans les axes stratégiques de l'ENSAM et les axes scientifiques du LIFAM. Il a vocation à participer aux travaux du LIFAM, et à ce titre il doit connaître les enjeux scientifiques que porte ce laboratoire de recherche, et les spécialisations soutenues par les enseignants chercheurs de l'école.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'ENSAM a organisé l'intégralité de ses cursus de formation autour de « l'atelier de projet ». Point d'articulation prioritaire, autour duquel se greffent tous les savoirs qui participent de la conception, « l'atelier de projet » devra permettre au MCF de démontrer ses aptitudes à travailler en équipe dans des logiques très transversales.

Tous les « ateliers de projet » sont donc pluridisciplinaires, et le MCF doit manifester des qualités de « chef d'orchestre » capable d'organiser les rythmes pédagogiques du « projet » dans

un souci d'acquisitions de compétences et de connaissances disciplinaires multiples. Il sera donc demandé au MCF de faire dialoguer un triptyque réunissant : didactique pédagogique /pratique théorisée/recherche scientifique.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaités :

- Architecte diplômé, praticien (maître d'œuvre confirmé et reconnu), et engagé dans une réflexion critique (ou doctorale)
- Expérience d'enseignement du projet en ENSA
- Responsabilité avérée de pilotage de groupe de projet, d'UE et/ou de semestre

4. Recherche en architecture

Le MCF doit démontrer une véritable appétence pour la recherche en architecture.

Il doit démontrer son expertise dans le champ TPCA, au travers de maîtrises d'œuvre confirmées et reconnues (publications, conférences, réalisations architecturales primées ou récompensées, pratiques théorisées) et d'un positionnement explicite vis-à-vis de la recherche architecturale et/ou urbaine. Il doit démontrer de véritables compétences dans 3 directions : la pratique architecturale, l'enseignement du projet, et la recherche.

L'enseignant devra démontrer sa capacité à expliciter, mettre en perspective les thématiques, méthodologies et problématiques mobilisées dans sa pratique architecturale et ses activités de recherche pour les mettre au service de son enseignement.

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.avon@montpellier.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).
Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'Ensa de Montpellier, créée en 1972, est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture.

Trois cycles de formation initiale (licence, master, doctorat).

Elle délivre le diplôme d'études en architecture (DEA) et le diplôme d'Etat d'architecte ; encadre l'habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), et propose plusieurs formations continues et professionnelles.

Elle propose aussi un double cursus architecte-ingénieur et deux double diplômes franco-espagnol, avec l'Université du Pays basque à San Sébastien et avec l'Université de Barcelone. Trois axes stratégiques ont été définis : « méridionalité », « Santé globale », et « déjà-là ».

En licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes : « initiation au projet architectural » en S1 et S2, concevoir et composer autour de « l'habité » en S3 et S4, et enfin « de la forme au lieu, tissu et objet » en S5 et S6.

Le Master est structuré autour de 6 domaines d'études (Architecture et territoires méditerranéens ; Vers une architecture située ; Métropoles du Sud ; Situation-S ; Architecture et territoires méditerranéens ; Domesti-Cité ; DEM 0). Un domaine d'études de master plus spécifique concerne le double diplôme d'architecte Montpellier-Barcelone. Quatre blocs d'enseignements : Projet Conception, Cultures recherche, Pro-métiers, Parcours insertion complètent la formation.

L'ENSAM est structurée autour d'axes stratégiques de développement qui irriguent la pédagogie, la recherche et les pratiques expérimentales. Elle possède un laboratoire de recherche interdisciplinaire (le LIFAM) qui rassemble des enseignants chercheurs issus de domaines de recherche et concourt au développement de multiples formes de recherches incluant des logiques de recherche-crédation inscrites dans les mutations contemporaines (environnementales, climatiques, techniques, humaines et sociales). Une chaire partenariale, labellisée par le ministère de la Culture, intitulée « Pour une esthétique du changement », s'est donnée pour mission d'affirmer la place primordiale de la qualité architecturale au cœur de toutes les démarches de conception en architecture, en urbanisme et en paysage.

L'ENSAM est « établissement-composante » de l'EPE (Etablissement Public Expérimental) Université de Montpellier Paul-Valéry, et à ce titre, participe des avancées scientifiques développées sur tout le territoire universitaire de Montpellier.

Enfin, lauréate de nombreux Appels à Projets de recherche, l'ENSAM souhaite que le MCF recruté saisisse les enjeux de cette dynamique pour participer aux programmes scientifiques et expérimentaux en cours.

Une maison d'édition (les éditions de l'Espérou) propre à l'ENSAM permet la diffusion des savoirs disciplinaires exprimés dans les travaux des enseignants chercheurs. L'enseignant inscrira son action dans ces stratégies.